ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 7844

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur le regain de tension que la reconnaissance de la Republique de Macedoine par la Belgique risque de provoquer dans une region deja en proie a de dramatiques conflits. La tres grande susceptibilite grecque sur la question macedonienne devrait inciter les chancelleries occidentales, notamment la Belgique, a la prudence. Un compromis honorable sur le nom de cette Republique devient des lors encore plus delicat. L'eclatement de l'ex-Yougoslavie a genere les drames que nous connaissons. La precipitation avec laquelle les pays europeens et notamment la RFA ont reconnu l'independance de la Slovenie, puis de la Croatie et enfin de la Bosnie a fortement contribue a exacerber les passions et a raviver les plaies de la Seconde Guerre mondiale. Les memes causes produisant les memes effets, on peut craindre que la reconnaissance par la Belgique de la Republique de Macedoine rende plus difficile encore le necessaire dialogue entre cette republique et la Serbie, d'un cote, la Grece, de l'autre. Pour preserver les chances d'un retour a la paix dans cette region, il faut par ailleurs garder ouverte la possibilite de « reconstituer » une confederation balkanique au sein de laquelle on pourrait imaginer des regimes d'autonomie large. En reconnaissant la Republique de Macedoine, la Belgique non seulement retarde le moment ou une telle solution pourra etre proposee, mais encore elle « vexe » inutilement un pays membre de la Communaute. Convaincre la Grece d'accepter un compromis honorable sur le nom de cette Republique devient des lors encore plus delicat. Il lui demande quelle attitude le Gouvernement entend adopter pour dedramatiser cette reconnaissance, et s'il entend reserver un accueil bienveillant aux protestations que la Grece devrait deposer bientot devant les Douze a Bruxelles.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la sensibilite de la Grece sur la question de la reconnaissance de l'ancienne Republique yougoslave de Macedoine constitue une donnee qui ne peut etre ignoree. C'est pourquoi la France n'a cesse d'appeler Skopje et Athenes a la negociation pour parvenir a un reglement mutuellement acceptable de leur differend sur la denomination de cette republique. C'est ainsi notre pays qui, conjointement avec la Grande-Bretagne et l'Espagne, est a l'origine de l'admission, au printemps dernier, de l'ancienne republique yougoslave de Macedoine aux Nations unies. La resolution adoptee en ce sens mettait egalement en place une mediation, confiee a M. Vance, qui devait deboucher sur une solution negociee et definitive de la question de la denomation. Le nouveau gouvernement grec a pris l'initiative de mettre un terme aux bons offices de M. Vance sur ce point, considerant que l'appellation de l'ex-republique yougoslave de Macedoine ne pouvait donner lieu a aucun compromis avec Skopje. Apres avoir longtemps espere un reglement mutuellement acceptable de cette question posee desormais depuis pres de deux ans, la France a donc tire les consequences de cette impasse en indiquant debut septembre qu'elle se preparait a nouer d'ici la fin de l'annee, en liaison avec ses partenaires europeens, des relations diplomatiques avec l'ancienne republique yougoslave de Macedoine. On peut en effet considerer que l'absence de reconnaissance internationale et les difficultes qui en resultent, par exemple en matiere d'acces aux institutions financieres, sont prejudiciables a la stabilite de ce nouvel Etat. A la difference de la Croatie et de la Bosnie-Herzegovine, la minorite la plus importante - la communaute albanaise -

accepte de vivre dans un Etat macedonien independant. Le scenario qui a vu les Serbes s'opposer par les armes a l'independance de la Croatie et de la Bosnie-Herzegovine n'est donc pas transposable au cas macedonien. Neanmoins, la communaute internationale, sensible aux risques de destabilisation de cette republique, a adopte des mesures preventives en y deployant un bataillon de la FORPRONU ainsi qu'une mission de longue duree de la CSCE.

Données clés

Auteur : M. Sarre Georges
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7844
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3970
Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4719